

La Communauté d'Agglomération **BEAUNE Côte et Sud** organise les transports scolaires sur son territoire.

Ils sont ouverts principalement aux élèves scolarisés en classe de primaire, collège et lycée qui répondent aux critères définis par le règlement des transports scolaires et notamment à 3 conditions :

- J'habite la Communauté d'agglomération BEAUNE Côte et Sud (hors Beaune),
- Je suis scolarisé dans mon établissement scolaire de référence,
- Je n'exerce aucune activité rémunérée et ne suis pas scolarisé en post-bac,

Dans ce cas, vous pouvez réaliser votre inscription en ligne, **avant la rentrée scolaire**, sur le site :

www.transportsscolaires.beaunecoteetsud.com

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2015, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service, depuis la rentrée de septembre 2016. Les tarifs sont les suivants :

- 1^{er} enfant : 30€
- 2^{ème} enfant : 20€
- 3^{ème} enfant 15€
- Au-delà : gratuité

Tous les enfants d'une même fratrie devront être inscrits en même temps pour bénéficier des tarifs dégressifs.

Dans les autres cas :

- scolarisation en post-bac ou en BTS,
- scolarisation dans un autre établissement que celui de référence défini par l'Education Nationale,
- résidant hors Communauté d'Agglomération,
- bénéficiant d'une indemnité pour l'année 2016-2017,

Vous devez retourner ce formulaire au service transports qui instruira votre demande et vous précisera la possibilité et les conditions d'accès au service notamment tarifaire.

Les formulaires d'inscription devront être retournés avant le 7 juillet 2017. Les règlements peuvent être remis directement par chèque, à l'ordre de la régie des transports.

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du Service Transports vous accueillera de préférence du lundi au vendredi de 9h à 12h au :

14 rue Philippe Trinquet à BEAUNE
03 80 24 58 58
transports@beaunecoteetsud.com

